

La Fédération de gymnastique du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES - *Trampoline femme et homme*

Saison 2017-2018		PROGRAMME CIRCUIT RÉGIONAL		
Catégorie		TYRO (11-12)	NOVICE (13-14)	SENIOR (15 +)
CR3 Avancée		2007-2006	2005-2004	2003 et -
CR3 Spécialiste				
Saison 2018-2019		PROGRAMME CIRCUIT RÉGIONAL		
Catégorie	9-10 ans	11-12 ans	13-14 ans	15 +
R4	2009-2010	2008-2007	2006-2005	2004 et -
R5				

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET NATIONAUX				
Catégories	Saison 2017-2018		Saison 2018-2019	
	Âges	Années	Âges	Années
P1	13 ans et +	2005 et -	13 ans et +	2006 et -
P1	9 – 12 ans	2006-2007-2008 -2009	9 – 12 ans	2007-2008-2009-2010
P2-P3-P4	9 ans et +	2009 et -	9 ans et +	2010 et -
N5	16 ans et -	2002 et +	16 ans et -	2003 et -
N5	17 ans et +	2001 et -	17 ans et +	2002 et -
N6	17 ans et -	2001 et +	17 ans et -	2002 et +
N6	18 ans et +	2000 et -	18 ans et +	2001 et -
Junior FIG	18 ans et -	2000 et +	18 ans et -	2001 et +
Senior FIG	19 ans et +	1999 et -	19 ans et +	2000 et -

B) AFFILIATION

Les coûts d'affiliation: Selon la tarification en vigueur de Gymnastique du Québec, de la saison en cours

Un athlète doit être affilié à GQC et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
TR H – Provincial	12 à 17 ans	M	Trampoline individuelle, Trampoline synchronisé et concours par équipe
TR H – National	12 à 17 ans	M	Trampoline individuelle, Trampoline synchronisé et concours par équipe
TR F – Provincial	12 à 17 ans	F	Trampoline individuelle, Trampoline synchronisé et concours par équipe
TR F – National	12 à 17 ans	F	Trampoline individuelle, Trampoline synchronisé et concours par équipe
TR F et H – National + Provincial	12 à 17 ans	F/M	Trampoline individuelle

L'âge des athlètes admissibles à la finale provinciale des Jeux du Québec est déterminé comme suit :

- Avoir 12 ans au 15 février de l'année de la finale provinciale
- Avoir 17 ans au 15 mars de l'année de la finale provinciale

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Contingent maximum : 8 athlètes (4 garçons et 4 filles)

CATÉGORIES	TR FEMME	TR HOMME
NATIONAL*** (Ouvert aux athlètes affiliés dans les catégories N4 et +)	Maximum 2 athlètes	Maximum 2 athlètes
PROVINCIAL*** (Ouvert aux athlètes affiliés dans les catégories N3*** et -)	Minimum 2 athlètes Jusqu'à 4 athlètes	Minimum 4 athlètes Jusqu'à 4 athlètes
Pour chacun des secteurs (H-F) les délégations peuvent être composées de ***	- 4 gymnastes Provinciales - 3 gymnastes provinciales + 1 gymnastes nationales - 2 gymnastes provinciales + 2 gymnastes nationales	
ENTRAÎNEURS	- Minimum 1 entraîneur - Maximum 2 entraîneurs dont obligatoirement une femme s'il y des gymnastes féminines au sein de la délégation. - 2 entraîneurs au maximum sont autorisés sur l'aire de compétition	

*** Pour être éligible à concourir dans le volet provincial un athlète ne devra pas avoir concouru dans la catégorie N4 **avant** la finale provinciale.

*** Un athlète affilié dans les catégories N1 ou N2 pourra participer à la finale régionale par mesure d'exception. Si cet athlète est sélectionné au sein de sa délégation régionale, suite à sa participation à la FRJQ, il obtiendra alors une reconnaissance de son statut Espoir et pourra participer à la finale provinciale.

*** Dans le cas où une région aurait moins de 2 athlètes éligibles dans la catégorie nationale, elle peut compléter son contingent avec un plus grand nombre d'athlètes de la catégorie provinciale et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de 4 athlètes dans la catégorie provinciale.

C) CERTIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Pour avoir accès à un plateau d'échauffement ou de compétition aux Jeux du Québec, les entraîneurs devront respecter **toutes** les exigences de certification relatives à la catégorie. Les entraîneurs devront posséder les niveaux de certification suivants :

CATÉGORIE	CERTIFICATION EXIGÉE
Provincial	Formé en Niveau 2 technique en trampoline ou formé Compétition 1 en gymnastique + Formé en fondement spécialisé trampoline + RESPECT ET SPORT ET PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE
National	Être certifié PNCE niveau 2 + Niveau 3 technique trampoline + RESPECT ET SPORT ET PRISE DE DÉCISION ÉTHIQUE

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les coûts d'affiliation sont selon la tarification en vigueur à Gymnastique Québec, de la saison en cours. Un athlète doit être affilié à la GymQc et doit rencontrer les exigences de sa catégorie concernant l'âge, la mutation et/ou le transfert.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Les régions doivent obligatoirement tenir une compétition (finale régionale des Jeux du Québec) afin de faire la sélection des athlètes. Chaque région doit envoyer son processus de sélection à Gymnastique Québec **avant le 1^{er} novembre 2018**. Tous les processus de sélection devront être approuvés par Gymnastique Québec avant la tenue de la compétition.

*** Pour des raisons valables (ex : nb. d'athlètes, infrastructure, développement sportif en fonction de la réalité du sport et des régions, etc.), il est possible de regrouper quelques régions ensemble pour faire une compétition régionale regroupée, et ce, après une entente unanime entre les mandataires régionaux concernés, les répondants régionaux de sport, la Fédération et **SPORTSQUÉBEC**. Le mécanisme d'approbation pour la réalisation d'une compétition régionale regroupée sera disponible sur le site Internet www.jeuxduquebec.com. Un formulaire devra être complété par l'ensemble des intervenants impliqués.

F) ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme des Jeux du Québec les athlètes doivent être identifiés Espoir. Les critères d'identification Espoir sont les suivants :

1. Âgés de plus de 10 ans durant la saison de compétition servant à élaborer la liste Espoir
2. Affiliés dans les catégories Niveau 2 et + en date du 31 octobre 2018
3. Avoir été nommé au sein de la délégation régionale pour la Finale Nationale des Jeux du Québec

Un processus de demande d'étude de cas a été mis en place pour les athlètes qui répondront aux conditions suivantes :

- ✓ Élèves au primaire
- ✓ Athlètes ayant concourus dans une catégorie inférieure à celle écrites ci-haut (Niveau 1)
- ✓ Athlètes qui s'engagent à concourir dans l'une des catégories admissibles durant la saison 2018-19

Processus de demande d'étude de cas : (Date limite 18 janvier 2019)

- Envoyer la demande d'étude de cas au mandataire STR (mturp@gymqc.ca)
- Inclure dans la demande d'étude de cas, les résultats obtenus lors de la saison précédente
- Inclure dans la demande, le rationnel motivant la demande de reconnaissance du statut Espoir pour l'athlète concerné.
- La demande sera analysée par la commission technique conjointe et une réponse sera envoyée dans un délai de 10 jours après la réception de la demande.

Règles de compétition

- ✓ Les régions qui ont des athlètes, souhaitant participer aux Jeux du Québec, affiliés dans le réseau national doivent obligatoirement inscrire ces athlètes dans la catégorie nationale.
- ✓ Un athlète inscrite à la Finale Nationale dans une catégorie donnée doit avoir participé à toutes les épreuves de la Finale Régionale dans ce même volet.
- ✓ Comme il s'agit d'un concours d'équipes régionales, les athlètes d'une même équipe/région devront porter la tenue officielle de la région qu'ils représentent.
- ✓ Les paires pour le concours synchro seront composées des athlètes sélectionnées au sein de la délégation régionale lors du concours individuel de la finale régionale. Dans le cas où les athlètes ne seraient pas dans la même catégorie, la paire devra alors être inscrite dans la catégorie correspondant au niveau de l'athlète le plus élevé.
- ✓ Aucune paire mixte ne sera autorisée à s'inscrire.
- ✓ L'application du temps de vol pour la sélection des athlètes lors de la finale régional est sous la juridiction de la région. La machine de temps de vol n'est pas obligatoire pour le calcul du temps de vol. Un chronomètre peut être utilisé. Le mode de fonctionnement devra être déterminé par la région.
- ✓ La compilation des notes devra tenir compte du nombre d'officiel sur le panel. Le tableau suivant explique les différents scénarios de panel autorisés par la fédération lors des finales régionales :

Scénario de panels	3 juges	4 juges	5 juges	7 juges
Rôle DD	1	1	1	1
Rôle Exécution	1	1	2	4
Rôle DH	1	1	1	1
Rôle Juge en chef + (Temps de vol lorsque qu'appliqué)		1	1	1

- ✓ Un minimum de 3 et un maximum de 7 officiels par panel est obligatoire lors de la finale régionale.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu d'appartenance d'un athlète est le club sous lequel il est affilié pour la saison en cours.

H) FORMAT DE COMPÉTITION STR

La réglementation en vigueur lors de la finale provinciale sera celle en vigueur lors des FRJQ. Les changements qui seront apportés à la réglementation par GCG après la tenue des FRJQ ne seront pas en application lors de la finale provinciale.

JOURS	CATÉGORIES PROVINCIALES TRH + TRF	CATÉGORIES NATIONALES TRH + TRF
1	<p><u>Concours individuel – Ronde préliminaire:</u> Passage #1 (Imposé) : ✓ Routine imposée de la catégorie N2 Passage #2 (Libre) : ✓ Aucun minimum DD ✓ Maximum DD 5.1</p> <p>Le temps de vol sera comptabilisé et la valeur DD sera doublée</p> <p><u>Concours individuel – Ronde finale:</u> ✓ Les 10 premiers au classement des préliminaires ✓ Aucun minimum DD ✓ Maximum DD 5.1 ✓ Format Nouveau départ</p> <p>Le temps de vol sera comptabilisé et la valeur DD sera doublée</p>	<p><u>Concours individuel TRH et TRF :</u> Passage #1 (Imposé) : ✓ Routine imposée de la catégorie N4 Passage #2 (Libre) : ✓ Aucun minimum DD ✓ Aucun maximum DD</p> <p>Le temps de vol sera comptabilisé et la valeur DD <u>NE SERA PAS</u> doublée</p> <p><u>Concours individuel – Ronde finale:</u> ✓ Les 10 premiers au classement des préliminaires ✓ Aucun minimum DD ✓ Aucun maximum DD ✓ Format Nouveau départ</p> <p>Le temps de vol sera comptabilisé et la valeur DD <u>NE SERA PAS</u> doublée</p>

	<p><u>Concours par équipe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Classement des régions selon la somme des 6 meilleurs résultats par région obtenus en additionnant les notes des 2 passages lors du concours individuel du volet provincial et du volet national 	
2	<p><u>Concours Synchro – Ronde préliminaire:</u> Un seul passage : ✓ Routine imposée de la catégorie N2</p> <p><u>Concours Synchro – Ronde finale :</u> Un seul passage : ✓ Routine imposée de la catégorie N2 ✓ Les 10 premiers au classement suite à la ronde préliminaire ✓ Format Nouveau départ</p>	<p><u>Concours Synchro – Ronde préliminaire:</u> Passage #1 (Imposé) : ✓ Routine imposée de la catégorie N4</p> <p>Passage #2 (Libre) : ✓ Aucun minimum DD ✓ Aucun maximum DD</p> <p>La valeur DD <u>NE SERA PAS</u> doublée</p> <p><u>Concours Synchro – Ronde finale :</u> Passage libre : ✓ Aucun minimum DD ✓ Aucun maximum DD ✓ Format Nouveau départ</p> <p>La valeur DD <u>NE SERA PAS</u> doublée</p>
3	<p>Omnium des régions : Concours regroupant toutes les régions et toutes les disciplines</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Concours : <ul style="list-style-type: none"> ○ TR – Tous les athlètes de chacune région exécuteront 2 passages selon les règles en vigueur lors du concours individuel du volet provincial et du volet national. Un classement sera établi pour chacun des passages et dans chacun des volets pour chacun des genres. ✓ Classement : <ul style="list-style-type: none"> ○ TR: Un classement sera fait à chacun des engins en fonction du volet de compétition ○ TR : Un pointage prédéterminé en fonction du nombre de régions participantes pour chacun des classements sera accordé. Ex : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet provincial TR – 19 régions <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} position au saut = 19 points • 2^{ième} position au saut = 18 points • Etc.... et ainsi de suite pour tous les engins 	

I) SURCLASSEMENT

Aucun sur classement en âge ne sera accepté.

J) SUBSTITUTION

Autorisée en autant que l'athlète soit inscrit à la Finale Nationale des Jeux du Québec dans la même catégorie qu'à la Finale Régionale des Jeux du Québec.

- En cas de substitution, la région doit se référer au processus de sélection de sa région qui a été approuvé par la fédération. Le prochain athlète admissible ayant répondu aux conditions énumérées dans le processus de sélection, prendra la place.
- Seul le chef de délégation est autorisé à effectuer la substitution des athlètes, entraîneurs et missionnaires
- Toute substitution doit être faite au plus tard la veille de l'arrivée des athlètes, avant minuit.

K) EXCLUSION

En fonction des règlements du programme compétitif concerné. Se référer aux articles sur la classification, le cheminement, le mutage et le transfert des P.R.P. respectifs.

Les athlètes ne peuvent participer à la Finale Nationale des Jeux du Québec dans 2 sports lorsque que la gymnastique artistique et le trampoline se retrouvent dans le même bloc de compétition - (règlementation de **SPORTS QUÉBEC**).

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

TR	Homme	Femme	Total médailles
Provincial Individuel	1	1	2
National Individuel	1	1	2
Provincial Synchronisé	2	2	4
National Synchronisé	2	2	4
Équipe			8
Omnium			8
			28

M) SYSTÈME DE POINTAGE – DRAPEAU DES JEUX

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie nationale (Individuel et Synchro)
Points attribués à la première position = 76
Nombre de points séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie provinciale (Individuel et Synchro)
Points attribués à la première position = 76
Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves en équipe
Points attribués à la première position = 152
Nombre de points séparant chaque position = 8

Épreuve(s) = les épreuves de l'Omnium
Points attribués à la première position = En fonction du nombre de régions participantes en ordre décroissant. (14 régions = 14, 13, 12, 11....)
Nombre de point séparant chaque position = 1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Concours individuel Homme & Femme

Ronde préliminaire

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine imposée + total routine libre
2	Total routine imposée + total routine libre
3	Total routine imposée + total routine libre

Ronde finale

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine libre
2	Total routine libre
3	Total routine libre

Concours synchronisé Homme & Femme Volet provincial

Ronde préliminaire

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine imposée
2	Total routine imposée
3	Total routine imposée

Ronde finale

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine imposée
2	Total routine imposée
3	Total routine imposée

Concours synchronisé Homme & Femme Volet national

Ronde préliminaire

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine imposée + total routine libre
2	Total routine imposée + total routine libre
3	Total routine imposée + total routine libre

Ronde finale

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	Total routine libre
2	Total routine libre
3	Total routine libre

Concours par équipe

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe
2	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe
3	8 participants – 6 meilleurs résultats = total de l'équipe

Concours Omnium des régions

Classement (ordre décroissant)	Calcul du pointage
1	GAF – 2 participantes par engin par région – Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant GAM – 2 participants par engin par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant TR – 8 participants par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant Le classement final des régions sera effectué selon la somme de tous les classements obtenus par une région pour chacune des disciplines.
2	GAF – 2 participantes par engin par région – Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant GAM – 2 participants par engin par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant TR – 8 participants par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant Le classement final des régions sera effectué selon la somme de tous les classements obtenus par une région pour chacune des disciplines.
3	GAF – 2 participantes par engin par région – Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant GAM – 2 participants par engin par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant TR – 8 participants par région - Classement selon le nombre de régions participantes en ordre décroissant Le classement final des régions sera effectué selon la somme de tous les classements obtenus par une région pour chacune des disciplines.